



Publication le 27 MARS 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-92

L'an deux mille dix-huit, le treize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme MARCEL à M. SAGET.

Monsieur Christophe DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017**

Monsieur FRIAUD, Premier Adjoint, expose que lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie des dépenses de fonctionnement à l'équilibre de la section d'investissement.

Cet autofinancement ne fait cependant pas l'objet d'un mouvement d'ordre entre sections.

Le plan comptable prévoit en effet que le Conseil Municipal constate le manque de financement de la section d'investissement lors de l'approbation du compte administratif et décide d'affecter une partie du résultat de l'exercice à l'équilibre de la section.

**Mairie**

54 avenue Louis Fouchère  
BP 90121 Dans les faits, il a été tenu compte de cette affectation.  
58641 Varennes-Vauzelles Cédex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

A la clôture de l'exercice 2017, il ressort un excédent de fonctionnement de 2 633 064.94 €.

Conformément à l'instruction comptable M14, il convient d'affecter ce résultat.

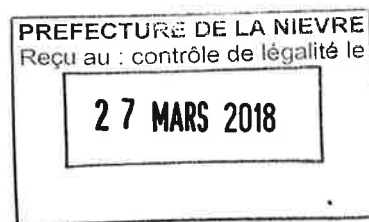
Ce dossier a été examiné en commission des finances le 6 mars dernier.

Aussi, Monsieur FRIAUD propose d'affecter une partie de cet excédent, soit 1 004 000 € en section d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », et le solde, soit 1 629 064.94 €, en section de fonctionnement à l'article 002 « Excédent antérieur reporté ».

Adopté par 15 voix pour, 9 abstentions et 5 voix contre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 15 mars 2018



Le Maire,

Isabelle BONNICEL